

Transformation de l'Association Syndicale Libre de Ricardelle en Association Syndicale Autorisée
Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'Association

Vu les articles 10, 12, 13 et 15 de l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,

Vu les articles 8 à 12 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-26 du 12 juin 2017

Vu le projet de statuts

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

Association Syndicale Libre de Ricardelle
18 rue Cognacq
Zac de Bonne Source
11100 Narbonne

dans le délai fixé par l'arrêté préfectoral susvisé (soit avant le 5 septembre 2017), le propriétaire est réputé favorable à la transformation de l'Association Syndicale Libre de Ricardelle en Association Syndicale Autorisée.

Le soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur la transformation de l'Association Syndicale Libre de Ricardelle en Association Syndicale Autorisée.

je suis favorable à la transformation

je suis défavorable à la transformation

(cocher la case utile)

Fait à.....
le.....

[Signature du propriétaire]